

L'Hôpital de Stamford propose un programme d'assistance financière venant en aide aux patients admissibles qui n'ont pas d'assurance ou dont l'assurance est insuffisante. La Politique couvre uniquement les services médicalement nécessaires, y compris les services de l'Hôpital et certains services fournis par certains médecins et autres employés de l'Hôpital. L'Hôpital s'est engagé à fournir des services médicaux aux membres de cette communauté, indépendamment de leur capacité de payer.

RÉSUMÉ DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE EN LANGAGE SIMPLE

Programme d'assistance financière (PAF)

Afin de satisfaire aux critères financiers, le revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser quatre fois les Lignes directrices fédérales sur la pauvreté.

Taille de la famille	Revenu annuel	Revenu mensuel	Revenu hebdomadaire
1	48 240 \$	4 020 \$	928 \$
2	64 960 \$	5 413 \$	1 249 \$
3	81 680 \$	6 807 \$	1 571 \$
4	98 400 \$	8 200 \$	1 892 \$
5	115 120 \$	9 593 \$	2 214 \$
6	131 840 \$	10 987 \$	2 535 \$

Comment présenter une demande :

Toute personne désireuse d'obtenir une assistance financière doit remplir un formulaire de demande.

Des copies de notre Résumé de l'assistance financière, de notre Politique d'assistance financière et des formulaires de demandes sont disponibles sur notre site Web, <https://www.stamhealth.org>

Vous pouvez également demander une copie de la Politique d'assistance financière et un formulaire de demande en faisant parvenir un mail à notre Service à la clientèle à CustomerServiceR@stamhealth.org ou en appelant le Service à la clientèle au (203) 276-7572 ou en envoyant un fax au (203) 276-7093 ou en personne dans les zones d'enregistrement, aux bureaux des Services d'affaires (Business Offices) et aux bureaux des conseillers financiers ou à l'un de nos emplacements hors site (voir la politique).

Les demandes d'assistance financière peuvent être refusées si les patients sont admissibles à d'autres sources de fonds ou à une autre couverture telles que le Health Insurance Exchange (QHP), la compensation des accidents de travail, une assurance responsabilité ou une assurance automobile ou Medicaid mais qu'ils ne sont pas disposés à demander cette prestation ou qu'ils la refusent.

Nous proposons le Résumé de la Politique d'assistance financière en :

anglais, espagnol, créole (disponible sur demande ou sur notre site Web – <https://www.stamhealth.org>)

Prestataires de services indépendants qui peuvent ne pas participer à notre Programme d'assistance financière :

Certains *médecins, cliniciens ou radiologues, anesthésistes, pathologistes, services d'ambulance et certains chirurgiens* qui vous fournissent des soins à Stamford Health peuvent ne pas participer à notre Programme d'assistance financière. Pour obtenir une liste de ces prestataires, veuillez consulter ou télécharger notre Politique d'assistance financière ou prendre contact avec nous au (203) 276-7572.

Fonds pour lits gratuits :

Vous pouvez être admissible à recevoir des fonds limités pour lits gratuits donnés à l'Hôpital pour des traitements et des services particuliers. Vous pouvez prendre contact avec nous au (203) 276-7572 pour déterminer l'admissibilité.

Les demandes d'assistance financière peuvent être refusées si les patients sont admissibles à d'autres sources de fonds ou à une autre couverture telles que le Health Insurance Exchange (QHP), la compensation des accidents de travail, une assurance responsabilité ou une assurance automobile ou Medicaid mais qu'ils ne sont pas disposés à demander cette prestation ou qu'ils la refusent.

